



Differends salarié/patron congés, horaires de travail

Par **CLERNANI**, le **16/04/2010** à **12:45**

Bonjour,

ma question concerne mon ami. Il est en CDI depuis juillet 2008 et cumule des différends avec son patron.

En effet, il travaille chaque semaine 40 h et seules 39h lui sont rémunérées.

De plus, on lui a accordé un jour "entier" de congé (en plus du dimanche : il n'a que des matinées de libres) que sous la condition de ne travailler que 35h, ce qui signifie une diminution de salaire. (NB: La convention collective stipule qu'un jour de congé accolé au repos dominical est obligatoire)

Aussi, durant l'été dernier seule une semaine de congé lui a été accordée.

Cette année, il avait déjà planifié ses congés avec accord oral de son patron, qui vient maintenant lui refuser, ce qui annule tous les projets planifiés...

A-t-il un recours ?

Merci